

(en application de l'article 24 (2) de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau)

Gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un dépôt avec magasin de vente à Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la demande de la société KNLux 1 S.A. concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un dépôt avec magasin de vente à Bettembourg, a fait l'objet d'une décision ministérielle en date du 27 novembre 2025 Réf. EAU/AUT/22/1162 de la part de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité.

Contre la présente décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de la notification de la présente. Le délai prend cours le 2 janvier 2026 et va jusqu'au 10 février 2026 inclus.

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans y afférents à l'administration communale de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 30 décembre 2025.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

